

ENTRETIEN

Claude Cheysson, ministre des Relations extérieures

Revue d'études Palestiniennes. — *Quel bilan dressez-vous de l'action diplomatique française depuis l'invasion du Liban par l'armée israélienne ?*

Claude Cheysson. — Dès le départ, la France a porté une condamnation sans équivoque de l'invasion au Liban par l'armée israélienne et elle a voté, au Conseil de Sécurité, les résolutions 508 et 509 exigeant le retrait des agresseurs. Par la suite, elle s'est efforcée d'éviter l'écrasement de Beyrouth-Ouest, dont les conséquences auraient été dramatiques pour les populations concernées et auraient ruiné pour longtemps les chances d'un futur dialogue. C'est pourquoi le Président de la République a lancé un appel en vue du désengagement des forces en présence ; puis la France a saisi le 25 juin le Conseil de Sécurité d'un projet en ce sens ; le projet, approuvé par quatorze pays, a été bloqué par le veto d'un membre permanent. Lorsque l'accord de désengagement a finalement été conclu, la France a accepté de participer — à la demande du Gouvernement libanais et avec l'accord de toutes les parties prenantes dont l'OLP — à la force d'interposition. Son contingent est même arrivé le premier dans la capitale libanaise et nous avons ainsi contribué de manière déterminante à ce que le départ des combattants palestiniens se fasse dans la sécurité et la dignité. Notre pays a ainsi conscience de ne pas avoir ménagé ses efforts pour éviter l'impardonnable et préserver ainsi les chances d'une juste négociation entre les forces politiques concernées dans la région.

R.E.P. — *Vous avez à plusieurs reprises manifesté votre crainte d'un nouveau Yalta au Moyen-Orient. Qu'entendez-vous par là ?*

C. C. — La France croit profondément que toute dispute entre peuples voisins doit être traitée par les parties directement intéressées, avec le concours — au

besoin — de pays amis de la communauté internationale. A défaut, les superpuissances sont naturellement tentées d'imposer un règlement qui — à l'image de celui de Yalta en Europe — est établi en fonction de leurs propres intérêts sans tenir vraiment compte de ceux des peuples et des Etats concernés.

R.E.P. — La mission Habib a été perçue entre autre dans le monde arabe comme une tentative d'écarter la possibilité d'une initiative française propre. Partagez-vous ce sentiment ?

C. C. — La France ne se préoccupe pas tant de prendre des initiatives et de les marquer de son sceau que de favoriser les efforts susceptibles d'abattre les tensions et d'ouvrir la voie à la négociation. La mission HABIB visait à éviter une issue tragique à Beyrouth ; elle a donc reçu l'appui du Gouvernement français qui est heureux d'avoir contribué à son succès puisque c'était le souhait explicite du Gouvernement libanais et de la direction de l'OLP.

R.E.P. — Quelles sont les divergences entre les gouvernements français et américain en ce qui concerne le fait national palestinien ? Comment ces divergences se sont-elles manifestées ?

C. C. — Le Gouvernement français a toujours affirmé que la sécurité d'Israël comportait la prise en considération du fait national palestinien et par conséquent, la nécessité de reconnaître au peuple palestinien ses droits nationaux légitimes, dont le droit à l'autodétermination, avec tout ce que cela implique. La dernière déclaration du Président des Etats-Unis ne va pas jusqu'à l'affirmation de ce droit ; c'est une des différences avec notre position.

R.E.P. — Les événements du Liban ont confirmé que les accords de Camp David ne constituaient pas un cadre adéquat pour une solution globale du conflit israélo-arabe et de la question palestinienne. Qu'en pensez-vous ?

C. C. — La France n'a pas attendu l'invasion du Liban pour faire connaître sa position au sujet des accords de Camp David. Ces accords ont permis un pas en avant en établissant la paix entre Israël et l'Egypte, mais force est de reconnaître qu'ils n'ont pas permis de traiter le problème des autres territoires occupés par Israël en 1967, parce qu'ils ont ignoré le droit fondamental du peuple palestinien à disposer d'une patrie.

R.E.P. — Le plan Fahd constitue-t-il aujourd'hui une base solide pour une négociation globale sur le conflit israélo-arabe ?

C. C. — Le plan Fahd se réfère à des principes reconnus par la communauté internationale. Il comporte bien des aspects positifs auxquels la France est d'autant plus sensible qu'il émane d'un Etat arabe influent dans la région. Il sera fort intéressant de connaître les conclusions de l'actuel Sommet arabe à ce sujet.

R.E.P. — *Le projet de résolution franco-égyptien au Conseil de sécurité vise-t-il à être un nouveau plan de paix international pour le conflit israélo-arabe ?*

C. C. — Il ne saurait être question pour un pays étranger à la région de proposer un plan. Le projet franco-égyptien en cours d'examen par le Conseil de Sécurité a pour ambition de rappeler l'ensemble des principes qui doivent animer le futur règlement global politique au Proche-Orient. Ces principes sont :

- le droit des Etats de la région, notamment Israël, le Liban et la future entité palestinienne, à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ;
- le droit des peuples, notamment des peuples israélien, libanais et palestinien, à l'autodétermination, avec toutes ses conséquences ;
- le respect des décisions internationales qui ne peuvent être modifiées par des actions unilatérales ;
- la nécessité de traiter les problèmes par la négociation entre les forces intéressées, l'OLP devant être associée à ces négociations.

R.E.P. — *Est-il possible d'envisager une solution négociée au Proche-Orient sans une participation active de l'Union soviétique comme le pensent les dirigeants américains ?*

C. C. — Certaines modalités d'un règlement devront vraisemblablement faire l'objet de garanties de la communauté internationale, peut-être du Conseil de Sécurité, probablement des pays voisins. L'Union Soviétique figurera donc un jour dans le groupe des pays intéressés au règlement.

R.E.P. — *Qui représente les Palestiniens ? Pour eux, — y compris pour les populations de Cisjordanie et de Gaza — pour les Arabes, pour une grande partie de la communauté internationale, c'est indiscutablement l'OLP. Quelle est la position française sur ce sujet ?*

C. C. — Il revient au peuple palestinien de désigner ses représentants dès qu'il en aura la possibilité. Pour l'heure, l'OLP qui représente la force de combat des Palestiniens, s'impose comme l'interlocuteur avec lequel le dialogue doit s'engager, le Gouvernement français l'a déclaré, ainsi que ses partenaires de la Communauté européenne, depuis plusieurs années.

R.E.P. — *Que pensez-vous de l'opportunité aujourd'hui de la formation d'un gouvernement palestinien en exil, comme l'a suggéré le Président égyptien ?*

C.C. — Il appartient aux dirigeants palestiniens de déterminer quelle forme doit revêtir leur expression politique.

R.E.P. — *Comment peut-on exiger de l'OLP qu'elle reconnaisse l'Etat d'Israël alors que le gouvernement israélien nie le fait national palestinien et affirme qu'il ne négociera jamais avec l'OLP ?*

C.C. — C'est précisément pour traiter de tels préalables que nous proposons la reconnaissance mutuelle et simultanée du droit de chacune des parties à l'existence ; c'est la position exprimée dans le projet franco-égyptien présenté au Conseil de Sécurité.

R.E.P. — *Les émissaires européens M. Thorn et M. Van Der Klaaw ont sillonné le monde arabe dans le cadre d'une commission d'enquête en vue d'une initiative européenne commune. Existe-t-elle réellement ? Où en est-elle actuellement ?*

C.C. — Pas plus qu'il ne peut exister d'action française qui ne vienne à l'appui d'initiatives prises dans la région, il ne peut y avoir d'initiatives européenne qui prétende se substituer aux parties intéressées. C'est aux peuples de la région eux-mêmes qu'il appartient d'amorcer un processus de négociation auquel — si on les sollicite — la France comme ses partenaires européens apporterait aussitôt leur concours.

R.E.P. — *A quoi attribuez-vous l'absence et le silence de la Communauté européenne face à l'agression israélienne au Liban ?*

C.C. — A plusieurs reprises, les Etats de la Communauté européenne ont condamné l'invasion israélienne au Liban et tout particulièrement le 29 juin, lors d'un Conseil européen à Bruxelles. Par ailleurs, la Communauté et ses 10 Etats membres ont immédiatement répondu aux appels en faveur d'une aide humanitaire. On ne peut donc parler d'absence ou de silence en la circonstance.

R.E.P. — *Comment voyez-vous l'avenir de vos relations avec l'OLP ?*

C.C. — Aujourd'hui comme hier, la France — qui entend mener avec toutes les parties concernées et sans exclusive un ou des dialogues confiants et sincères — entretient avec l'OLP des relations suivies que les circonstances ne sauraient remettre en cause ; elle le fait en tout lieu où l'organisation est représentée et à tous les niveaux de sa direction.

R.E.P. — *Les dangers d'une partition au Liban sont-ils définitivement écartés ?*

C.C. — La France n'accepte pas que quiconque évoque une remise en cause de l'intégrité territoriale du Liban. Elle est fondamentalement et irrévocablement

attachée à cette intégrité, à l'indépendance, à l'unité du pays. Les Libanais sont assurés de l'appui des Français si un de ces principes est menacé. C'est pourquoi le Président et le Gouvernement français se sont prononcés sans équivoque en faveur du retrait de toutes les forces étrangères du Liban.

R.E.P. — Quelles sont les prévisions de la diplomatie française quant à l'évolution de la situation au Moyen-Orient après la guerre du Liban ?

C.C. — Une fois encore, est apparue la nécessité d'affirmer la dimension politique du problème palestinien, dont le règlement conditionne l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient. Les récentes déclarations du Président Reagan vont dans ce sens, comme nous le préconisons depuis bien longtemps.

R.E.P. — Comment voyez-vous l'avenir des relations euro-arabes en dehors de la coopération proprement économique ?

C.C. — A plusieurs reprises, comme Membre de la Commission de Bruxelles, puis comme Ministre français des relations extérieures, j'ai souligné la complémentarité de l'Europe et du monde arabe. Ils sont unis dans une même communauté de valeurs et une même vision de l'homme. Leurs intérêts économiques sont liés. La guerre et la paix les ont toujours touchés ensemble. La coopération s'impose donc et je rêve au jour où l'attention pourra se porter vers l'édification des éléments communs de notre avenir.